

BAR-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture

L'isolation de plancher de combles (uniquement) n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

1. Domaine d'application

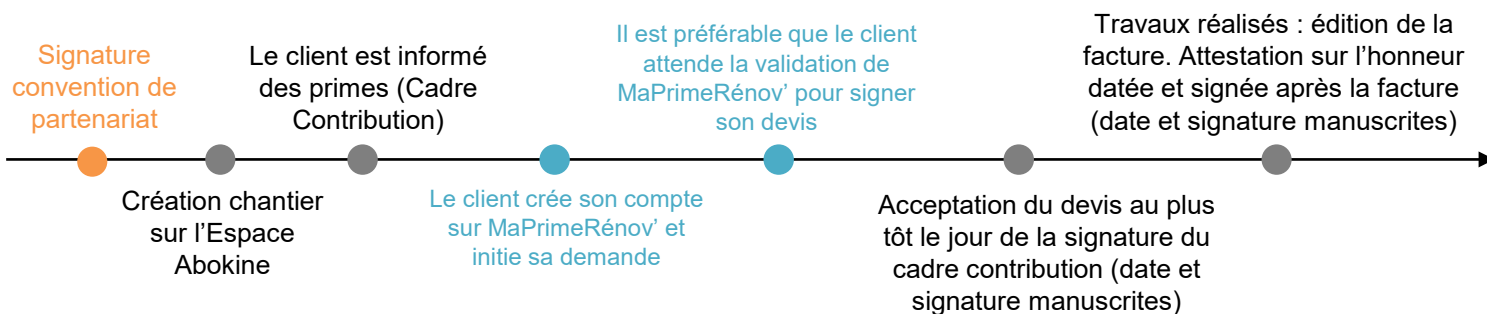
- Bâtiments résidentiels existants > 2 ans pour CEE et >15 ans pour MaPrimeRénov' (depuis le 01/01/22)
- RGE requis et valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : RGE requis dates acceptation devis et de réalisation des travaux + Aide uniquement pour les propriétaires (personnes physiques)

2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique** : isolation des **combles perdus $\geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$** ou isolation de **rampants de toiture $\geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$**
- **Aménagements nécessaires au chantier** : piges de hauteur, écarts au feu, capots de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur, parement, etc.
- **Opérations engagées à compter du 01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis en rampants de toiture.**
- **Délai minimal de 8 jours entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2022, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2022.

En cas de recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé de clientèle avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- Pour justifier des ressources, **fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

| | | |
|---------------|---|---|
| CEE | Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC). | « Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture. |
| MaPrimeRénov' | Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture. | |

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de **contrôle obligatoire** : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : Cadre Contribution, devis et facture.
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du Cadre Contribution (si format papier choisi).**

Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment **pendant 30 ans**

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAR-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture

L'isolation de plancher de combles (uniquement) n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Personne physique : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Visite technique à effectuer par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
Mentionner sa date sur le devis et la facture
- 6 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture** » + type de pose : soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
 - Les marque, modèle et référence (ACERMI sinon nous consulter) et l'épaisseur
 - La résistance thermique associée
 - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir page 1 : 2. Critères d'éligibilité ou exemple de devis ci-contre) doivent impérativement être détaillés et quantifiés**
 - La surface isolée (cohérente avec celle relevée au cadastre)

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) + Raison sociale/SIREN (obligatoire)

- 8 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client obligatoires. Mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

Conseil d'Abokine pour MaPrimeRénov' : nous vous invitons à attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**
3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2022

| 6 | Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture | p.u | m ² | Total HT |
|---|--|-----|----------------|----------|
|---|--|-----|----------------|----------|

| | | | | |
|---|--|----|----|------|
| 7 | Marque : Modèle : Référence : ACERMI : | 20 | 50 | 1000 |
|---|--|----|----|------|

Épaisseur :
Résistance thermique :

Type d'application (soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.) :

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :

Piges de hauteur
Ecart au feu
Capot(s) de protection
Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage
Réhausse de trappe
Pare-vapeur
Parement
01/05/2022 : Parement et bandes requis en rampants de toiture

| | | | | |
|---|--------------|----|----|-----|
| 8 | Main d'œuvre | 10 | 50 | 500 |
|---|--------------|----|----|-----|

Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 1 000 €

- 9 *Le 18 avril 2022*

Bon pour accord



Rappel : la signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2022

- 4 **Adresse des travaux :**
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Référence cadastrale. Ex : section :
000 BZ 04 – parcelle 24

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

| Paiement au client par Abokine | | Avance de la prime par l'artisan | |
|--------------------------------|--------|----------------------------------|--------|
| Total HT | 1500 € | Total HT | 1500 € |
| TVA 20% | 300 € | TVA 20% | 300 € |
| Total TTC | 1800 € | Total TTC | 1800 € |
| Reste à payer | 1800 € | Prime CEE | -400 € |
| | | Reste à payer | 1400 € |